



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pouvoir d'achat

Question écrite n° 29689

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le fait que le regain d'inflation, +3,3 % sur un an à fin mai, est en train de grignoter peu à peu les maigres gains du pouvoir d'achat des ménages. L'évolution du salaire mensuel de base n'a pas profité aux salariés puisqu'il a été annulé par l'envolée du prix du carburant et des denrées alimentaires. Les grands perdants du retour à la vie chère, sont d'abord les ouvriers et les employés. Il lui demande ce qu'elle entend mettre en oeuvre afin d'éviter toutes les pénalités, l'inflation n'étant pas prête à se calmer.

Texte de la réponse

L'inflation, a en effet fortement augmenté entre le mois d'août 2007 où elle s'établissait à 1,2 % et juillet 2008 où elle a atteint 3,6 %. Cette hausse est principalement due au prix du pétrole qui avait progressé de 27,5 % en glissement annuel en juillet et aux prix des produits alimentaires transformés qui s'étaient élevés de 6,0 % en glissement annuel en juillet. Au cours de l'été 2008, le cours du prix du pétrole s'est retourné et le pic du choc sur les produits alimentaires semble avoir été atteint. Ainsi, le Gouvernement, comme l'ensemble des experts, prévoit une diminution de l'inflation qui permettra aux ménages de voir les prix moins peser sur leur pouvoir d'achat. En outre, durant cette période d'augmentation soutenue de l'inflation, le Gouvernement a mis en place des mesures conjoncturelles de soutien aux ménages - comme la prime à la cuve - mais il a surtout conduit une politique de réformes ayant pour objectif de soutenir le pouvoir d'achat, notamment par la stimulation de l'offre de travail. Ainsi, la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA), au bout d'un an d'existence, a déjà apporté un surcroît de revenu important aux ménages. Cette loi va injecter près de 7,7 milliards d'euros dans l'économie en 2008. Le dispositif d'exonération d'impôt sur le revenu et d'allègement de charges sociales sur les heures supplémentaires est un succès : d'après les premières données disponibles, environ 6 millions de salariés (près de 4 millions de foyers) ont déclaré des heures supplémentaires exonérées, pour un montant total d'environ 1,54 milliard d'euros, soit près de 400 euros par foyer. En outre, depuis l'entrée en vigueur de la loi, 95 % des successions engagées ont été exonérées de droits de mutation. L'exonération des dons d'argent en ligne directe a déjà permis à plus de 76 000 personnes d'effectuer une donation à leurs proches d'un montant moyen de 19 000 euros environ. En 2007, près de 320 000 foyers ont également bénéficié du crédit d'impôt sur le revenu sur une partie des intérêts d'emprunt pour acquérir leur résidence principale. La montée en puissance de cette mesure, même si elle était ralentie du fait de la conjoncture immobilière, devrait permettre de soutenir la construction et d'aider ceux qui le souhaitent à acquérir leur résidence principale. Afin d'améliorer la compétitivité fiscale de la France et d'inciter les contribuables à y conserver leur domicile, la loi TEPA a limité à 50 % du revenu les impôts et contributions sociales : au cours du premier semestre 2008, 213 millions d'euros ont été remboursés aux contribuables qui en ont fait la demande, ce qui représente de l'argent directement en plus pour les ménages. La loi pour le pouvoir d'achat comporte un mécanisme de monétisation de journées acquises au titre de la réduction du temps de travail et non utilisées. Outre cet encouragement du travail, les salariés pourront débloquer par anticipation leurs droits à la participation ou, dans les entreprises non assujetties au régime de la participation, percevoir une prime exceptionnelle et exonérée de charges pouvant aller jusqu'à 1

000 euros. Dans la fonction publique, l'accord signé entre le Gouvernement et des syndicats le 21 février 2008 prévoit la création d'un dispositif de garantie individuelle de rémunération. Les ministres Éric Woerth et André Santini ont annoncé, le 9 juin 2008, la mise en place de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) qui permettra aux agents des trois fonctions publiques de recevoir une indemnité - versée au second semestre 2008 - si l'évolution moyenne de leur traitement, au cours de la période 2003-2007, a été inférieure à l'inflation. Le montant de cette indemnité est significatif puisque, concernant la fonction publique de l'État, la moitié des bénéficiaires pourraient recevoir un montant supérieur à 700 euros. Par ailleurs, afin de limiter les effets sur le pouvoir d'achat de la période d'inflation plus forte que nous connaissons, le Gouvernement a récemment mis en place une politique permettant l'accroissement de la concurrence sur le marché des biens et des services pour faire diminuer les prix. La loi pour le développement de la concurrence au profit des consommateurs, promulguée en début d'année 2008, permet l'intégration de toutes les marges arrières dans le calcul du seuil de revente à perte, ce qui devrait avoir un impact désinflationniste sur les prix alimentaires dans la grande distribution ; la loi sur le pouvoir d'achat prévoit que les loyers s'indexent exclusivement sur l'inflation hors tabac et hors loyers et ne tiennent notamment plus compte de l'indice du coût de la construction, très dynamique sur la dernière période. La loi de modernisation de l'économie, votée par le Parlement cet été, poursuit notamment l'objectif d'approfondir la concurrence afin de permettre la diminution des prix. Les mesures prévues à cet effet sont, notamment, la simplification des conditions d'installation des grandes surfaces en portant le seuil d'autorisation de 300 mètres carrés à 1 000 mètres carrés ; la création d'une autorité de la concurrence chargée de réguler les marchés en veillant à l'application des règles de concurrence et en sanctionnant les abus ; et, enfin, l'autorisation de fixer librement deux semaines de soldes dans l'année. L'ensemble de ces mesures soutiendra la consommation des ménages, ces derniers disposant d'une offre élargie et de prix plus bas. Cette politique de réforme et de soutien au pouvoir d'achat va être poursuivie cet automne, notamment avec la mise en place généralisée du revenu de solidarité active (RSA) et de la loi sur l'intéressement et la participation des salariés. Le Gouvernement a mis en place de nombreuses mesures ayant redistribué directement du revenu aux ménages. Cette politique se poursuivra et devrait produire des effets encore plus grands dans les prochains mois, la diminution attendue de l'inflation transformant ce revenu supplémentaire en pouvoir d'achat.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29689

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2008, page 7048

Réponse publiée le : 25 novembre 2008, page 10208